



DEJEPS

Natation Course ou Water Polo

Cursus classique

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Perfectionnement sportif mention natation course ou water polo - site du CREPS

Le métier

Le titulaire du DE JEPS mention natation course ou water polo exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Le DE JEPS mention natation sportive ou water polo confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception des programmes de perfectionnement en natation sportive ou water polo
- la coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en natation sportive ou water polo
- la conduite d'une démarche de perfectionnement en natation sportive ou water polo
- la conduite d'actions de formation de cadres en natation sportive ou water polo

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics compétiteurs.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte périodiquement des actions entreprises. Dans le cadre de cette délégation, il agit de manière autonome.

Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou de Comités (Régionaux et Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire du PSE1 ou de la formation continue PSE1 et du BNSSA;
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (dispenses prévues par les textes sous certaines conditions) ;
- satisfaire aux épreuves de sélection ;
- avoir une structure d'accueil pour réaliser la formation en alternance (8h au minimum par semaine sur l'encadrement d'un groupe en autonomie) et s'engager à suivre un stage sport de haut-niveau dans une structure définie.

Des équivalences entre les autres Brevet Fédéraux FFN et les UC peuvent être mises en places.

Tests d'exigences préalables (TEP) et de sélection

- TEP : épreuve de sauvetage (sauf BNSSA, BEESAN et BPJEPS AAN) / 400m 4 nages, performance chronométrée, Pass' Compétition (pour les non titulaires)
- Contenu des épreuves de sélection : épreuve écrite de connaissances générales (3 heures) ; épreuve d'entretien sur l'entraînement et le projet professionnel ; épreuve sportive ou attestation de performances.

Contenu de la formation

4 Unités Capitalisables :

UC transversales

- UC1 : la conception des programmes de perfectionnement en natation sportive ou water polo ;
- UC2 : coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en natation sportive ou water polo.

UC de la mention Natation sportive

- UC3 : la conduite d'une démarche de perfectionnement en natation sportive ou water polo ;
- UC4 : encadrer la natation sportive ou water polo

Les titulaires du BEESAN ont d'acquis les UC1, UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC3.

Les titulaires du BF4 ont d'acquis les UC2, UC3 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC1.

Les titulaires du MSN ont d'acquis les UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que les UC1 et UC3.

Les stagiaires, pourront suivre parallèlement le certificat de spécialisation (CS) sauvetage et sécurité en milieu aquatique afin d'acquérir le titre de Maître nageur sauveteur.



Certification

Diplôme professionnel de niveau III délivré par le ministère chargé des sports

Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
Cursus classique	23.08.19	23.09.19	24.09.19	14.10.19	11.12.20	20	certification	À déterminer	542 h
Titulaires BEESAN	23.08.19	23.09.19	24.09.19	14.10.19	11.12.20	20	certification	À déterminer	350 h
Titulaires BF4	23.08.19	23.09.19	24.09.19	14.10.19	11.12.20	20	certification	À déterminer	56 h
Titulaires MSN	23.08.19	23.09.19	24.09.19	14.10.19	11.12.20	20	certification	À déterminer	406 h

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} septembre 2019

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros
Frais forfaitaires de positionnement 12.00 euros
Frais pédagogiques
.00 euros

Titulaires MSN : 4 872.00 euros

Titulaires BEESAN : 4 200.00 euros

Titulaires BF4 : 672.00 euros

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales, SESAME
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi, CPF, contrat de professionnalisation
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi, MDPH...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation, CPF, reconversion ou promotion par l'alternance, projet de transition professionnelle
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la cohésion sociale, Association sportive du demandeur

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Thierry LEFAURE - Tél. 04 70 59 52 82
E-mail : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DE LA FORMATION
E-mail : secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne Rhône-Alpes / Vichy

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr

